

Référence : GOV/CCP(SS)/2026

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) présente ses compliments aux Missions permanentes à Genève, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine du VIH/sida qui ne sont pas représentées au Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP), et a l'honneur de leur communiquer les dispositions ci-après.

Faisant suite aux points de décision 7.3 e) et 7.5 de la 57^e réunion du CCP et au point de décision 10.6 de sa 58^e réunion, l'ONUSIDA a le plaisir de confirmer que **la session spéciale du CCP se tiendra entièrement en ligne le lundi 26 octobre 2026, sur la plateforme Zoom, de 13 h à 18 h (CET)**, conformément aux [« Modalités et procédures pour les réunions du CCP en 2026 » \(UNAIDS/PCB \(58\)/26.3\)](#), approuvées entre les sessions et ci-après dénommées les « Modalités ».

Le [projet d'ordre du jour annoté](#), le [projet d'ordre du jour détaillé](#), le [calendrier des réunions](#) et la [note sur les dispositions logistiques](#) de la session spéciale sont joints à la présente. **L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.** Les documents sont en cours de préparation dans ces deux langues et seront mis à disposition sur la [page web de la session spéciale](#) au fur et à mesure de leur disponibilité.

L'ONUSIDA rappelle les dispositions du Modus operandi du CCP concernant le statut d'observateur. La Directrice exécutive peut accorder ce statut, en consultation avec la Présidence du CCP, sur demande écrite exprimant un intérêt pour les travaux du Conseil, à un État membre d'un organisme coparrainant de l'ONUSIDA ou à une organisation intergouvernementale ou non gouvernementale. Les demandes doivent être soumises au moyen du [formulaire d'inscription en ligne](#) au plus tard le **vendredi 16 octobre 2026**.

Conformément au [paragraphe 35 des Modalités](#), **il est recommandé de limiter l'accès à la session spéciale entièrement virtuelle comme suit :**

- Six participants par délégation pour chacun des vingt-deux États membres du CCP ;
- Six participants pour chacun des six sièges des coparrainants et chacun des cinq sièges de la délégation des ONG ; et
- Quatre participants par délégation pour les États observateurs, les organisations intergouvernementales et les ONG observatrices.

Les délégations sont priées de joindre à leur inscription une note verbale (pour les États membres) ou une note (pour les autres participants), indiquant les noms et titres de tous leurs délégués. Afin de participer à la session spéciale et aux réunions connexes et de garantir un accès en temps utile à la plateforme sécurisée, **tous les délégués doivent s'inscrire au plus tard le vendredi 16 octobre 2026**, à l'adresse <https://indico.un.org/e/SpecialSession2026>. Les Missions permanentes sont priées d'en informer les autorités compétentes de leurs capitales.

Les demandes de dérogation aux limites fixées pour les délégations peuvent être adressées, avec justification, à pcbgovernance@unaids.org et seront examinées au cas par cas.

Conformément aux Modalités, la Présidence du CCP convoquera une réunion préparatoire informelle et virtuelle le **mercredi 21 octobre 2026**, suivie de consultations virtuelle sur les projets de points de décision les **21 et 23 octobre 2026**. Les délégués participant à la session spéciale sont vivement encouragés à prendre part aux sessions qui les concernent. Le [calendrier des réunions](#) joint à la présente fournit tous les détails.

Rappelant les paragraphes 21 et 39 des Modalités, **les consultations virtuelles sur les projets de points de décision et les séances de rédaction virtuelles sont réservées aux membres du CCP** : les vingt-deux États membres élus, les coparrainants et la délégation des ONG. Les observateurs sont invités à passer par les membres du Conseil pour proposer des points de décision ou de nouveaux points à l'ordre du jour. Les membres peuvent consulter les observateurs au sein de leurs groupes respectifs.

Conformément au point de décision 3.2 de la 40e réunion du CCP (2017), et dans le cadre de la réalisation de l'Objectif de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), les États membres sont encouragés à veiller à l'équilibre entre les sexes au sein de leurs délégations.

Le paragraphe 19 du Modus operandi du CCP dispose que : « Une interprétation simultanée sera assurée lors de toutes les réunions du CCP en anglais et en français. Une interprétation simultanée dans les autres langues officielles des Nations Unies pourra être assurée sur demande écrite adressée par un membre au Secrétaire au plus tard six semaines avant une réunion plénière du CCP. »

Conformément également aux Modalités de 2026, l'interprétation lors de la session spéciale sera assurée dans les deux langues de travail de l'ONUSIDA, l'anglais et le français. **Les États membres souhaitant demander une interprétation en arabe, en chinois, en espagnol ou en russe sont invités à prendre en charge les coûts correspondants.** Ils sont priés de contacter le Secrétariat à pcbgobernance@unaid.org dès que possible pour examiner les dispositions techniques, logistiques et financières.

L'ONUSIDA réaffirme son engagement en faveur d'un environnement inclusif, respectueux et sûr pour tous les participants et attire l'attention des Missions et organisations sur le [Code de conduite applicable à ses événements et réunions](#).

L'ONUSIDA renouvelle aux Missions permanentes à Genève, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 29 septembre 2026